



Comment defaire une mise sous curatelle

Par **a_melie**, le **20/11/2008** à **21:42**

Bonjour,rnrnMon frere est atteint d'une maladie psychique et mes parents ont entreprit une mise sous curatelle, avec l'accord de mon frere. Le principe de base etait dans un premier temps de l'empêcher de demissionner et de demenager sans arret (qu'il ne perde pas son emploi pour se retrouver en difficulté financière), dans un deuxieme temps, pour l'inciter à prendre plus regulierement son traitement et d'etre mieux suivit medicalement. rnrnMon frere reste malgres sa maladie, un tres bon gestionnaire de son capital financier.... et ce que mes parents et moi-meme ne savions pas, c'est que cette curatelle meme la plus simplifiée, ne l'empêchera pas de quitter son emploi et de devenir une charge financiere (par soutiens) par ses proches, mais plutot consiste à l'empêcher de disposer pleinement de son argent.rnrnLa decision de justice est passée dernièrement et le curateur doit commencer son travail à compter du 14/11/08. Mais mes parents, en accord avec mon frere, voudraient resilier cet acte. En effet, mon frere travaillant à rouen, mais domicilié chez mes parents dans la manche, se verrait faire 3h de route regulierement pour disposer de son courrier mais surtout pour avoir l'argent necessaire à sa vie quotidienne, à savoir habillement et alimentaire.rnrnComment faire pour enrailler la decision de justice? y a t'il une protection qui limite juste les "actes de demissions intempestives" et non la supression de la liberter de disposer de son argent?rnrnMerci de vos reponses, ceci est assez urgent... je sollicite votre soutiens, et vous implore meme !rnrnAmélie